

Suis-je admissible à la RAMQ?

QU'EST-CE QUE LA RAMQ ?

La RAMQ (Régie de l'assurance maladie du Québec) est le régime public d'assurance maladie du Québec. Elle couvre la plupart des services médicaux et hospitaliers jugés médicalement nécessaires pour les personnes admissibles.

L'admissibilité dépend de :

- Votre statut d'immigration
- La durée de votre séjour
- Votre pays d'origine
- L'existence d'une entente de sécurité sociale entre le Québec et votre pays

QUI EST GÉNÉRALEMENT ADMISSIBLE?

Vous pourriez être admissible si vous êtes :

- Citoyen canadien résidant au Québec
- Résident permanent résidant au Québec
- Travailleur temporaire autorisé à séjourner au Québec pour plus de 6 mois
- Étudiant international provenant d'un pays ayant une entente avec le Québec

Les pays concernés peuvent inclure :

France, Belgique, Danemark, Finlande, Grèce, Luxembourg, Norvège, Portugal, Roumanie et Suède.

Vérifiez toujours la liste officielle auprès de la RAMQ.

QUI N'EST GÉNÉRALEMENT PAS ADMISSIBLE?

Vous n'êtes généralement pas admissible si :

- Vous êtes un étudiant international sans entente réciproque
- Vous séjournez temporairement au Québec
- Votre statut légal au Canada est expiré
- Vous êtes inscrit pour moins de 6 mois

Dans ces cas, vous devez utiliser l'assurance privée offerte par votre université.

Y A-T-IL UNE PÉRIODE D'ATTENTE?

Certains nouveaux résidents peuvent être soumis à une période d'attente pouvant aller jusqu'à 3 mois. Pendant cette période :

- Une assurance privée est obligatoire
- La RAMQ ne rembourse pas les services reçus
- L'assurance universitaire peut combler cet intervalle

La couverture débute généralement le premier jour du troisième mois suivant l'établissement de la résidence.

QUE COUVRE LA RAMQ?

Généralement couvert :

- ✓ Consultations médicales
- ✓ Soins hospitaliers
- ✓ Urgences
- ✓ Consultations spécialisées (avec référence)
- ✓ Certains tests diagnostiques

Non entièrement couvert :

- ✗ Soins dentaires
- ✗ Soins de la vue
- ✗ Ambulances
- ✗ La plupart des médicaments sur ordonnance
- ✗ Frais administratifs en clinique privée

Si vous êtes couvert par la RAMQ et que vous n'avez pas d'assurance privée, vous devez vous inscrire au régime public d'assurance médicaments du Québec, sauf si vous êtes déjà couvert par un régime privé.

QUELS DOCUMENTS SONT REQUIS ?

Généralement requis :

- Passeport valide
- CAQ (Certificat d'acceptation du Québec)
- Permis d'études
- Preuve de résidence au Québec (bail ou facture de services publics)
- Preuve d'inscription à temps plein
- Certificat de couverture de votre pays d'origine (si applicable)

La RAMQ peut demander des documents supplémentaires selon votre situation.

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS VOTRE DEMANDE ?

1. Vous soumettez votre formulaire d'inscription et vos documents.
2. La RAMQ évalue votre admissibilité.
3. Vous recevez une confirmation par la poste.
4. Votre carte d'assurance maladie est envoyée à votre adresse au Québec.

Les délais de traitement peuvent varier. Il est recommandé de faire votre demande le plus tôt possible.

POINTS IMPORTANTS POUR LES ÉTUDIANTS

La couverture de la RAMQ est liée à votre statut d'immigration.

Vous devez informer la RAMQ si votre adresse change.

Votre carte d'assurance maladie doit être renouvelée périodiquement. La RAMQ envoie généralement un avis de renouvellement avant la date d'expiration de votre carte, mais vous devez confirmer votre admissibilité et mettre à jour tout changement concernant votre statut d'immigration ou votre adresse. Si votre carte expire, vous pourriez devoir payer les services médicaux de votre poche jusqu'à la réactivation de votre couverture.

La perte d'admissibilité signifie que vous devez souscrire immédiatement à une assurance privée.

RESSOURCES OFFICIELLES

Pour obtenir tous les détails ou faire une demande directement, consultez :

- Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) – Régime d'assurance maladie
- RAMQ – Admissibilité au régime d'assurance maladie
- RAMQ – Ententes avec d'autres pays
- RAMQ – Inscription au régime d'assurance maladie
- RAMQ – Services couverts / non couverts
- RAMQ – Régime public d'assurance médicaments
- RAMQ – Renouvellement de la carte d'assurance maladie

Health 514 résume l'information officielle à des fins de clarté. Les politiques peuvent changer — veuillez toujours confirmer directement auprès de la RAMQ.